

COMMUNIQUE DE PRESSE

Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 29 juin 2020

Le lundi 29 juin 2020 à 10 heures, les actionnaires d'AGMA, société anonyme cotée à la Bourse de Casablanca et acteur de référence dans le Conseil et Courtage en Assurance et Réassurance, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au Siège Social de la société sur convocation du Président Directeur Général, Mme Rachida BENABDALLAH.

Les états de synthèse, faisant ressortir un bénéfice net comptable de 48 058 829,02 DH pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, certifiés par les Commissaires aux comptes et publiés dans le journal Finances News du 26 mars 2020, ont été approuvés à l'unanimité par ladite Assemblée et n'ont subi aucun changement.

A l'issue de l'Assemblée Générale, l'ensemble des résolutions soumises par le Conseil d'Administration et publiées dans l'avis de convocation aux actionnaires, inséré dans l'édition du 29 mai du journal Finances News, ont été adoptées à l'unanimité, notamment celles relatives à la nomination de Madame Meriem RIADI et Monsieur Mohamed SAIDI en qualité d'administrateurs indépendants d'AGMA SA et ce, conformément à l'article 41bis de la loi 20-19 modifiant et complétant la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes.

L'Assemblée Générale a décidé de distribuer un dividende ordinaire de 225 DH par action à compter du 15 juillet 2020 selon les modalités prévues par la réglementation en vigueur.

Le rapport financier annuel de la société est disponible sur son site web www.agma.ma.